

# énergie *news*

AU SERVICE DE VOTRE COMPÉTITIVITÉ

## Ensemble vers une compétitivité plus verte !

Et si contribuer à la lutte contre le changement climatique était aussi une opportunité de croissance ? Essentielles dans la réduction des gaz à effet de serre, les économies d'énergie représentent un levier pour booster sa compétitivité en réduisant ses coûts.

Engagé dans l'accompagnement de toutes les filières professionnelles, EDF Entreprises vous propose, dans ce nouveau numéro d'ENERGIE-NEWS, des solutions pour réduire votre consommation énergétique et vos émissions de CO<sub>2</sub>, et vous présente les Prêts verts 2 destinés à stimuler les investissements propres et performants chez les industriels.

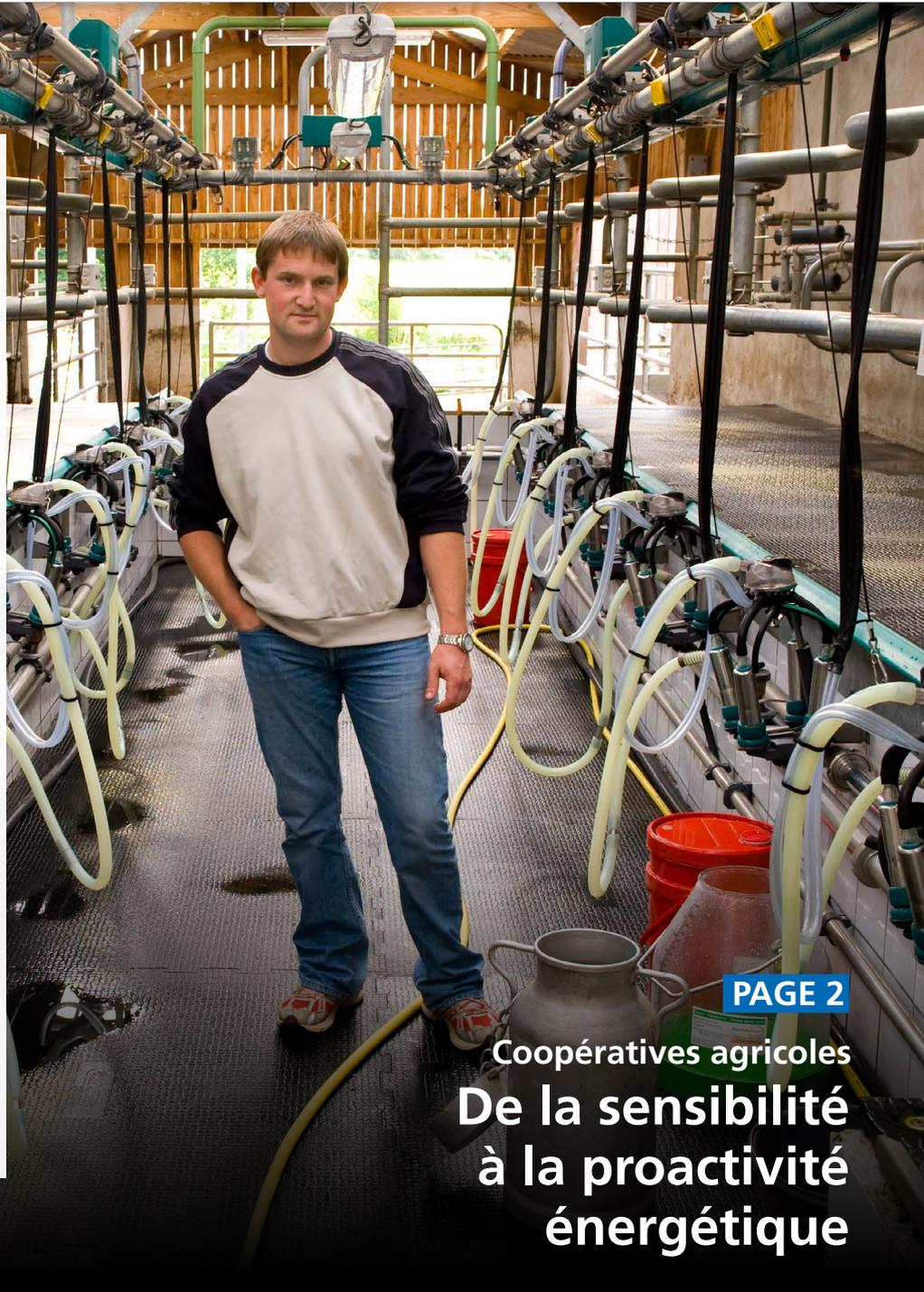
Notre offre d'électricité Energie renouvelable qui, sous forme d'option ou de contrat, vous permet aussi d'entrer dans une démarche écoresponsable : EDF injecte sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalente à tout ou partie de votre consommation par le biais de garanties d'origine.

Aux couleurs de l'environnement, ce numéro propose également un coup de projecteur sur la filière agricole de plus en plus soucieuse de maîtriser ses consommations et les impacts de son activité.

2016 démarre vite. Que cette année soit pour vous celle d'une croissance et d'une compétitivité encore plus vertes !



**Emmanuel Bénéfice,**  
Directeur Marketing  
EDF Entreprises et EDF Collectivités



**PAGE 2**

Coopératives agricoles  
**De la sensibilité  
à la proactivité  
énergétique**

**PAGE 3**

Prêt vert  
**Un booster pour des  
équipements industriels  
sobres et propres**

**PAGE 3**

Réglementation  
**Un délai supplémentaire  
pour l'audit énergétique  
obligatoire**

**PAGE 4**

Option Énergie renouvelable  
**Le Crédit agricole choisit  
une électricité d'origine  
renouvelable**

## Coopératives agricoles De la sensibilité à la proactivité énergétique

Face à une implication accrue des entreprises en faveur de la performance énergétique, les coopératives ne sont pas en reste. À travers son Comité Énergie notamment, Coop de France favorise l'information, le partage d'expérience et la mobilisation entre pairs. L'analyse d'**Emmanuel Ramfel**, chargé de mission énergie chez Coop de France.



Emmanuel Ramfel,  
chargé de mission  
énergie chez Coop  
de France.



La coopération  
agricole  
produisons l'avenir



### En quoi les questions énergétiques sont-elles devenues essentielles pour les coopératives agricoles ?

Coop de France a une approche de la filière à la fois en amont sur la partie agricole et en aval sur la partie agroalimentaire. Ces deux volets sont de plus en plus concernés par les problématiques énergétiques. Leurs process, souvent consommateurs d'énergie, sont amenés à évoluer pour plus de performance et pour répondre à des obligations réglementaires. Il n'y a pas une semaine sans qu'un de nos

adhérents – 2 700 coopératives et 600 filiales agroalimentaires – n'engage de travaux ou de réflexion sur ces sujets : évolution des procédés de fabrication, rénovation thermique des installations, démarches de management de l'énergie, certification etc. Ces problématiques interviennent tout au long de la chaîne énergétique mais touchent aussi la production d'énergies renouvelables. L'énergie devenant un paramètre à part entière dans leur activité, ils se retrouvent en situation de gestionnaires des questions énergétiques.

### De quelle manière ces coopératives progressent-elles dans ce domaine ?

Coop de France a notamment mis en place un Comité Énergie qui rassemble plus de 150 membres adhérents pour faire de ces questions un creuset d'idées et d'initiatives innovantes. Nous nous réunissons 4 à 5 fois par an sur différentes thématiques : fiscalité, production, réglementation ou questions de marché. Nous essayons également de faire remonter des préoccupations terrain pour permettre aux coopératives d'échanger leurs bonnes pratiques, d'encourager d'autres coopératives à s'engager dans des démarches d'efficacité énergétique par le partage d'expérience notamment. Les témoignages et les initiatives concernent parfois les process de fabrication, l'éclairage ou le lean management pour éviter le gaspillage tout au long de la chaîne de production. Nous initiions également des programmes collectifs – par exemple sur la certification ISO 50001 – pour accompagner

les coopératives et leur assurer une montée en compétences plus facile et plus rapide.

### Comment s'impliquent-elles dans la production d'énergies renouvelables ?

Les coopératives sont consommatrices d'énergie mais peuvent être aussi parfois productrices d'énergies renouvelables, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs adhérents. Par exemple, quand les coopératives accompagnent leurs adhérents sur la rénovation thermique des bâtiments, elles proposent la mise en place de panneaux photovoltaïques. Sur le secteur agroalimentaire, de plus en plus de coopératives mettent en place de nouveaux modes de production et de chaleur à travers l'installation d'une chaudière biomasse par exemple.

### Comment EDF Entreprises intervient-il auprès d'elles et avec quelle valeur ajoutée ?

Coop de France n'est pas prescripteur de solutions uniques mais fait état de l'ensemble des offres proposées aux coopératives adhérentes. Il n'en reste pas moins que EDF Entreprises est un acteur majeur qui a une bonne connaissance des métiers et qui a l'avantage d'avoir un réseau régional qui permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire national quelle que soit la région d'implantation. Ce maillage territorial, y compris en zone rurale, est essentiel pour répondre aux besoins des coopératives.

[Lire l'intégralité de l'interview](#)

## LE REGARD DE L'EXPERT

### Exploitations agricoles

#### L'énergie, un critère désormais déterminant

Qu'ils se consacrent à l'élevage porcin ou avicole, à la production laitière ou céréalière, les agriculteurs sont de plus en plus concernés par les questions énergétiques. Responsable commercial du marché agricole Grand Ouest chez EDF Entreprises, Martin Boglione analyse les principales priorités énergétiques de ces filières en pleine évolution.

« Il est important de mettre en avant l'intérêt économique pouvant résulter de chaque action. Pour cela, EDF Entreprises fait évoluer l'outil d'autoévaluation énergétique, disponible sur

[edfentreprises.fr](#), pour l'adapter au secteur de l'agriculture. À partir de quelques données saisies par le client, cet outil permettra aux éleveurs ou cultivateurs de comparer leurs consommations à des ratios sectoriels et d'identifier des pistes d'actions pour réduire leur facture d'énergie. Pour les éleveurs de la filière porcine ou avicole, nous développons en parallèle, avec l'Institut du porc (IFIP), un outil d'analyse des consommations de leur installation. Cet outil d'autodiagnostic, également en ligne, permettra d'évaluer la performance énergétique de l'élevage et estimer le potentiel d'économies d'énergie. Le client obtiendra ainsi un diagnostic global différencié suivant les stades physiologiques de l'élevage (naissance, sevrage, engraissement). »

[Lire l'article](#)

SOLUTIONS 

## Prêt vert

**Un booster pour des équipements industriels sobres et propres**

Lancés en février 2015, les Prêts verts 2 incitent les PME et ETI industrielles à s'engager dans la transition énergétique et écologique. À quelles conditions bénéficier de ce financement ? Le point avec **Patrice Neveu**, responsable du Développement Prêt vert chez Bpifrance\*.



Équipement de traitement d'eau

**Quelle était la volonté du législateur en créant ces Prêts verts ?**

Pour le législateur, il s'agit d'inciter les industriels à s'engager dans une démarche d'économie d'énergie et de prise en compte des enjeux environnementaux, de protection de l'environnement – par exemple, traitement de l'eau et de l'air avant rejet – en finançant leurs investissements productifs. Réservé aux entreprises de plus de trois ans et de moins de 5000 salariés, le Prêt vert est donc destiné à financer des investissements compétitifs dotés de bénéfices énergétiques et/ou environnementaux. Ces Prêts verts 2 s'inscrivent dans la continuité du Prêt vert 1 initié dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA) mais, cette fois, ils sont exclusivement réservés à l'industrie, contrairement au premier qui soutenait tous les secteurs d'activité.

**Comment fonctionne ce prêt ?**

L'industriel peut emprunter entre 100 000 euros et trois millions d'euros sur sept ans avec un différé d'amortissement du capital sur 24 mois. Particularité de ce prêt, aucune garantie emprunteur n'est exigée car, dans le cadre du PIA, l'État a doté Bpifrance d'un fonds de garantie dédié. Par ailleurs, l'État incite les entreprises à investir en bonifiant le taux à hauteur de 2%. Par exemple, une entreprise bien cotée par la Banque de France (4+ par exemple) pourra obtenir un taux de 0,67% au lieu de 2,63%.

**Sur quels matériels portent les financements ?**

Le Prêt vert finance à 95% des équipements – machines, tels que filtres à eau ou à air, installations de stockage de l'énergie. Cela concerne en priorité des matériels à faible valeur de gage, tels que les matériels réalisés par l'entreprise pour ses besoins propres – qui sont souvent difficiles à financer par un crédit-bail. Il s'agit également de matériel qu'on appelle « immeuble par destination », c'est-à-dire une installation intégrée à un bâtiment et qui y est attachée. Il s'agit par exemple, dans le domaine de l'énergie, de chaudières performantes ou d'installations pour isoler les flux de chaleur et de froid. Le Prêt vert finance également la part immatérielle des projets, tels les diagnostics de performance énergétique du bâtiment ou des process, d'impact environnemental, ou encore des études préalables à la mise en service d'une usine pour limiter ses intrants, ses rejets ou sa consommation énergétique. Cela peut aussi concerner la certification du management de l'énergie ISO 50001. Point important, Bpifrance intervient en cofinancement avec un autre établissement bancaire, qui doit lui aussi financer un montant au moins équivalent au Prêt vert. Ce faisant, il entraîne le banquier, en lui permettant d'intervenir sur les actifs qui représentent une garantie satisfaisante.

**Quels sont les critères d'éligibilité ?**

Au-delà des points déjà évoqués, il faut également que l'entreprise ait identifié les bénéfices attendus. Nous demandons à chacune d'évaluer de manière précise, chiffrages à l'appui, les économies d'énergie ou les bénéfices environnementaux escomptés. Il faut que le retour sur investissement soit significatif. En règle générale, les bénéficiaires sont souvent des entreprises qui ont des ambitions de croissance et qui sont déjà sensibilisées aux démarches environnementales. Nous observons que 1/3 des entreprises candidates sont déjà certifiées ISO 14001 et 1/3 en passe de le devenir.

\*Banque publique d'investissement

[Lire l'intégralité de l'article](#)

EN ACTIONS **RÉGLEMENTATION****Un délai supplémentaire pour l'audit énergétique obligatoire**

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a instauré une période transitoire permettant aux entreprises engagées dans un audit énergétique au 5 décembre 2015 de transmettre leurs justificatifs jusqu'au 30 juin 2016. Les entreprises engagées dans un système de management de l'énergie et qui ont atteint au 5 décembre 2015 le stade de la revue énergétique (mesure relative au 4.4.3.a de la norme ISO 50001) pourront également transmettre leur certificat ISO 50001 d'ici le 30 juin 2016. Il est rappelé que les audits engagés ultérieurement à la date du 5 décembre 2015 devront couvrir au moins 80% du montant des factures énergétiques.

EDF Entreprises est qualifié pour l'audit énergétique réglementaire et peut vous accompagner dans votre démarche.

[En savoir plus sur l'Audit énergétique obligatoire](#)

[En savoir plus sur le Système de management énergétique](#)

**ÉVOLUTION DES TAXES ET CONTRIBUTIONS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en application du projet de loi de finances rectificative pour 2015, les contributions et taxes appliquées sur l'électricité ont évolué. La Contribution au Service Public de l'Électricité est supprimée. La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité est à présent dénommée CSPE. Les tarifs des Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Électricité ont également été modifiés.

[En savoir plus](#)

**OBSERVATOIRE ÉNERGIES D'ENTREPRISES****La récupération de la chaleur fatale inspire l'innovation**

Le Grand Prix National de l'Ingénierie 2015 a été attribué à Energine, un moteur capable de transformer la chaleur fatale en énergie mécanique ou électrique et de s'intégrer à tout procédé industriel rejetant de la chaleur. Une innovation importante dans un contexte d'efficacité énergétique.

[En savoir plus](#)



## EN LIGNE ↗

## Nouveauté

## Maîtriser vos consommations d'électricité avec SuiviConso\*

Avec le service SuiviConso d'EDF Entreprises, vous visualisez vos courbes de charge pour :

- analyser vos consommations et adapter vos usages en conséquence,
- suivre vos actions d'économies d'énergie,
- réagir aux dérives de consommation grâce à un système d'alerte mail.

[Découvrir le service](#)

\*service payant

## CHIFFRE CLÉ ↗

# 21 %\*

des demandes réalisées auprès de nos conseillers clientèle EDF Entreprises se font *via* l'espace Client edfentreprises.fr. Avec votre espace Client, vous pouvez communiquer avec votre conseiller, suivre l'évolution de vos demandes en cours et recevoir des réponses personnalisées.

[En savoir plus](#)

\* Sur toute l'année 2015

## AGENDA ↗

## Prix EDF Pulse 2016, place aux comités de sélection

Les Prix EDF Pulse 2016 entrent dans une nouvelle étape : celle de l'étude et de la sélection des projets candidats en vue du grand jury du 22 mars.

[En savoir plus](#)

## Salon de l'agriculture

Le Salon international de l'agriculture se tiendra du **samedi 27 février au dimanche 6 mars 2016** à Paris porte de Versailles. Cette 53<sup>e</sup> édition propose une vision de l'agriculture et l'alimentation citoyennes à travers trois axes : axe sociétal, axe environnemental et axe économique.

[En savoir plus](#)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :



Pour plus d'informations, connectez-vous sur [edfentreprises.fr](http://edfentreprises.fr)

Énergie-News : bimestriel édité par EDF Entreprises - Directeur de la publication : Emmanuel Bénéfice - Rédacteur en chef : Christelle Collenot-Doré - Membres du comité éditorial : Agnès Brzozka, Fanny Burtin, Laurence Caminade, Marie-Jeanne Couly, Nathalie Damour, Isabelle Faurere-Louart, Marc Gendron, Dominique Glachant, Isabelle Hita, Naïk Kerever, Delphine Larue, Élodie Lemoine, Annick Renoult - Ont participé à ce numéro : Maurice Certner, Rachèle Gueguen, Agnès Monsaingeon - Crédits photo : EDF, Thinkstock - Conception : humancom



EDF SA  
22-30, avenue de Wagram  
75832 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 960 069 513,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

[www.edf.com](http://www.edf.com)

EDF Direction Commerce

Tour EDF  
20, place de La Défense  
92050 Paris La Défense Cedex

## HISTOIRES D'ENTREPRENEURS ↗

## Option Énergie renouvelable

## Le Crédit agricole choisit une électricité d'origine renouvelable

Le Crédit agricole s'engage en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique en choisissant l'Option Énergie renouvelable d'EDF Entreprises. L'ensemble de ses sites administratifs et la majorité de ses agences ont adopté cette solution en ce début d'année.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'équivalent de 92 % de la consommation en électricité du groupe bancaire provient de sources d'énergies renouvelables, soit l'équivalent de 588 GWh sur 8 525 sites. La consommation totale d'électricité du groupe représente environ 639 GWh, soit la quasi-totalité de la capacité de production du barrage de Serre-Ponçon.

En optant pour l'Option Énergie renouvelable, le Crédit agricole participe également au financement de projets de recherche sur les énergies renouvelables ou de construction de nouvelles unités de production d'électricité d'origine renouvelable en France. Ainsi, pour



chaque MWh consommé, 1 euro est reversé dans un fonds de soutien au développement de la filière de production.

[Lire l'article](#)

[Découvrir l'Option Énergie renouvelable](#)

[Découvrir toutes les histoires d'entrepreneurs](#)

## EN RÉGIONS ↗

## Trophées bretons de l'innovation énergétique

Ouverture des candidatures de la 3<sup>e</sup> édition

Les inscriptions à la troisième édition des Trophées bretons de l'innovation énergétique d'EDF sont ouvertes. Les candidats ont jusqu'au 31 mars pour déposer leur dossier. Ce concours récompense les entreprises et les collectivités bretonnes engagées dans la maîtrise de leur consommation électrique.

Les projets éligibles doivent concerner des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique de sites industriels ou de bâtiments à usage tertiaire ou commercial bretons. Sont également éligibles les équipements innovants économes en énergie ou qui permettent de maîtriser la consommation énergétique. L'attention du jury se portera sur le caractère innovant du projet, sa capacité à réduire de manière substantielle la consommation d'électricité ainsi que sa répliquabilité.

[En savoir plus](#)

[Déposer le dossier de candidature](#)

Avec le soutien de la CCI Bretagne, le Medef Bretagne, le Crédit agricole en Bretagne, CentraleSupélec à Rennes, l'ENSTA de Brest ainsi que Ouest France.



Les lauréats de l'édition 2015

Origine 2014 de l'électricité vendue par EDF : 82,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % fioul, 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.com](http://www.edf.com)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !